

10 Faits divers & Justice

Abus de confiance et émission de chèques en bois

Elle détourne un véhicule à Port-Gentil pour le revendre à Libreville

AEE

Libreville/Gabon

LA brigade de gendarmerie de Setrag-Owendo a mis la main, la semaine dernière, sur Sandrine Pa'Mbokou Rangué, une Gabonaise d'une quarantaine d'années, qui aurait quitté Port-Gentil avec un bagage pour le moins encombrant: un véhicule loué dans une agence. Elle aurait par la suite tenté de le vendre à travers les réseaux sociaux.

La mise en cause a été placée en détention préventive, à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet, le mercredi 19 décembre dernier.

Sandrine Pa'Mbokou Rangué est présentée comme un repris de justice. Elle ne serait donc pas à son premier coup dans ce genre d'affaires. En effet, plusieurs mois après sa sortie de prison à Port-Gentil, la dame se serait à nouveau lancée dans ses activités, faisant essen-



Sandrine Pa'Mbokou Rangué devant le véhicule détourné à Port-Gentil.

tiellement dans l'abus de confiance.

Une source proche du dossier relate: « Étant sans doute en manque

d'argent, elle va se rendre dans une agence de location de voiture à Port-Gentil, pour solliciter une voiture de type Rav 4. Pour

régler la facture, elle établit un chèque de près d'un million à la structure. Le chèque en question était celui d'une ancienne so-

ciété dans laquelle elle travaillait et qui a fermé ses portes depuis deux ans. La dame prend le véhicule et disparaît de la circulation. La société va alors peiner pour rentrer dans ses fonds, car elle découvre que le chèque est sans provisions. Sandrine Pa'Mbokou Rangué réussit tout de même à embarquer la voiture jusqu'à Libreville. Où elle va tenter de la vendre à 3 millions de francs à travers les réseaux sociaux. Son but était, après avoir vendu le véhicule, de rallier le Cameroun, pour on ne sait quelle raison. » Informés de la présence de la suspecte dans les environs de Libreville, les éléments de la gendarmerie de Port-Gentil ont saisi leurs collègues de Setrag-Owendo, où l'intéressée a élu domicile.

Au terme de plusieurs jours d'enquête, Sandrine Pa'Mbokou Rangué a finalement été interpellée. Durant l'audition au poste, la récidiviste présumée aurait reconnu les faits.

Tentative de vol à Mouila

Trois jeunes cambrioleurs appréhendés

FN

Mouila/Gabon

TROIS compatriotes, Van Boubala, 21 ans, ouvrier agricole à la société Palm Olam, L.B.N., 17 ans, et A.S.O., 16 ans, élèves en 5e au lycée public Jean-Jacques Boucavel et à Saint Augustin, un établissement privé de Mouila, ont été interpellés dans la nuit du mardi 11 décembre dernier, par les gendarmes de la brigade-centre de la ville. Ils sont soupçonnés de tentative de cambriolage chez un commerçant malien, établi au quartier Bavanga, dans le deuxième arrondissement de la commune.

Van Boubala, présenté comme chef présumé de la bande, aurait avoué être à l'origine de cette mauvaise initiative. Pour cela, il aurait sollicité la collaboration de ses potes. Boubala et ses compères choisiront d'opérer une fois la nuit tombée

« J'avais absolument besoin d'argent. Voilà pourquoi je devais agir vite et bien avec mes complices, à qui j'ai présenté le plan d'exécution », aurait-il déclaré.

Les malfrats décident de passer à l'action vers 21 heures. Non sans avoir au préalable procédé au repérage des lieux. Mais la présence de passants met leur



L.B.N et...



...A.S.O., ses deux complices présumés.

plan à mal. Ils se replient, avant de revenir un peu plus tard. Pour éviter d'être vus et surtout de contraindre le propriétaire à sortir, l'un d'entre eux fait d'abord disjoncter le compteur électrique, plongeant la boutique dans le noir.

Heureusement pour le ressortissant ouest-africain, au moment où il décide justement de mettre le nez dehors, les gendarmes font irruption dans les environs et neutralisent aussitôt Van Boubala, L.B.N. et A.S.O. Un quatrième larron du nom d'Ogandaga réussira, lui, à prendre la clé des champs.

Une source autorisée croit savoir que les pandores ont été préalablement alertés par un indic de



Van Boubala, le cerveau supposé de la bande.

l'imminence d'un cambriolage chez l'épicier. L'infor-

mateur des agents aurait en effet aperçu des jeunes

aux comportements suspects aux alentours du magasin, munis d'armes blanches.

Conduits au poste, puis interrogés sur les faits à leur charge, Van Boubala et ses camarades seraient passés aux aveux, formulant devant les gendarmes des regrets pour leurs agissements.

A l'issue de l'enquête préliminaire, ils ont été présentés devant le parquet, puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila. Ils y rejoignent une quinzaine d'autres jeunes désœuvrés écroués depuis la semaine dernière, pour des actes de délinquance en tous genres commis dans la localité ces derniers temps.

Les faits d'ailleurs

USA : Un braconnier condamné à visionner "Bambi"

UN juge de l'Etat américain du Missouri a condamné un braconnier multirécidiviste à visionner régulièrement «Bambi», grand classique de Walt Disney relatant la vie d'un faon dont la mère est tuée par un chasseur. David Berry devra obligatoirement regarder le long-métrage d'animation au moins une fois par mois durant sa peine d'un an de prison, infligée à l'issue d'une enquête officiellement qualifiée comme «l'une des plus importantes menées dans l'Etat en matière de braconnage».

Afrique du Sud : Un braconnier dévoré par des lions

DES lions ont dévoré, la semaine dernière, dans une réserve animalière du nord-est de l'Afrique du Sud, un homme que la police locale soupçonne d'être un braconnier. La tête et les restes fraîchement consommés de la victime ont été découverts, samedi, dans une réserve privée de Hoedspruit, près du fameux parc national Krüger, a déclaré lundi à l'AFP un porte-parole des forces de l'ordre.

France : Le demi-frère de Chérif Chekatt interpellé pour vol aggravé

UN demi-frère de Chérif Chekatt, l'auteur de l'attentat de Strasbourg, a été interpellé, lundi, à Strasbourg, pour "vol aggravé sous la menace d'une arme", a-t-on appris mardi de sources concordantes. Il est soupçonné d'avoir tenté, lundi, de dérober le portefeuille d'un passant, accompagné de deux complices peu avant 18 heures, a précisé une source policière, confirmant une information de BFMTV. Le demi-frère de Chérif Chekatt, et ses deux complices, tous âgés de 15 ans, ont braqué le passant avec une arme de poing, selon cette même source.

Rassemblés par SCOM